

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7576 - Centre social de Voreppe : validation du programme et de l'enveloppe financière**

Madame Fabienne SENTIS, Adjointe chargée de la Solidarité et de la Politique de la Ville, rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2011 était validée une hypothèse de pré programme qui prédefinisait la jauge et le cout d'opération du nouvel équipement Centre Social. Par ailleurs, le conseil municipal approuvait le choix de réalisation de l'ouvrage par un mandataire.

Aujourd'hui, le programme architectural et technique du Centre Social confirme les éléments suivants.

Les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont évaluées à **221 m<sup>2</sup> existants réaffectés, et 428 m<sup>2</sup> en construction neuve, soit 649 m<sup>2</sup> utiles.**

L'équipement se compose de plusieurs espaces qui s'organisent de la façon suivante :

- un **espace accueil**, qui inclut le bureau de l'agent d'accueil, des espaces conviviaux, des sanitaires (publics/PMR/enfants-changes bébés), un abri poussettes,
- des **espaces parents / enfants**, dont la ludothèque et le Centre médico-social,



- des **espaces animations / activités**, qui comprennent un atelier, une salle polyvalente, un espace informatique, des bureaux de permanences et une cuisine d'activités,
- **les bureaux de l'administration du Centre social**,
- des **locaux communs** (sanitaires et salle de pause).

Le Centre social sera situé à Bourg-Vieux, dans un contexte de requalification de ce territoire urbain et autour du confortement de l'Espace Femmes.

Plusieurs réunions du Comité technique et du Comité de pilotage ont permis la finalisation de programme technique.

L'opération est évaluée à 1 300 000 € TTC. Elle inclut le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des travaux de construction du bâtiment, de l'ensemble des intervenants nécessaires à l'opération (coordonnateur SPS, contrôleur technique,...).

Le projet devra respecter les critères d'éco-conditionnalité des aides et subventions du Conseil Général de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera consultée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS du 30 août 2011 et du Comité de pilotage du 13 octobre 2011.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme et l'enveloppe financière du Centre social,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, Madame Fabienne SENTIS, Adjointe chargée de la Solidarité et de la Politique de la ville, à signer les actes et faire tout ce qui doit être fait.

**Le conseil municipal adopte cette délibération avec 4 oppositions et 2 abstentions.**

Voreppe, le 18 octobre 2011  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avaient donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7577 - Projet convention AGEDEN – Réseau de chaleur**

Monsieur Alain Donguy, adjoint chargé de l'environnement et du développement durable rappelle au Conseil Municipal que suite à l'adoption du budget supplémentaire la ville s'est positionnée sur la mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur son territoire.

L'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) développe une action départementale visant à développer des alternatives locales aux énergies fossiles (économies d'énergie et énergies renouvelables), à lutter contre le changement climatique et à contribuer à un véritable développement "durable".

L'intervention de l'AGEDEN est complémentaire aux missions d'études techniques qui seront confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

Aussi, après avis favorable de la commission aménagement durable du territoire et urbanisme du 5 octobre 2011.



Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer à l'AGEDEN pour un montant de 100 €
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur Alain Donguy, adjoint chargé de l'environnement et du développement durable à signer la convention correspondante, qui engage la Commune à auteur de 1.080 € au titre de l'accompagnement de la Commune pour cette mission

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe





## Programme de développement de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics

L'AGEDEN s'est donnée pour objectif de développer la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics en Isère, au moyen d'un programme d'actions qui permet de mutualiser les expériences, d'optimiser les projets, de favoriser l'innovation et le dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Pour atteindre ses objectifs partagés avec à la fois l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, mais aussi de nombreuses collectivités locales, l'AGEDEN propose une intervention sous deux formes :

- ➔ une action d'accompagnement de base comprenant le cadrage initial de la démarche, un suivi régulier des projets avec quelques points de contrôle, pour toutes les collectivités
- ➔ une action d'accompagnement renforcée des projets réservés aux adhérents et qui permet aux collectivités qui le souhaitent un cadrage et un suivi à chaque étape du projet.

Le tableau suivant détaille ces 2 types d'accompagnement :

Accompagnement : mission de base	Accompagnement : mission approfondie (Réservé aux adhérents à l'AGEDEN)
<b>Conseils préalables en amont de la conception</b>	
Premier rendez-vous avec le maître d'ouvrage afin d'identifier le projet	

<b>Accompagnement consultation</b>	
Fourniture du cahier des charges types de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie.	Réalisation d'un cahier des charges adapté au projet pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.
	Accompagnement à l'ouverture des plis (avis technique sur les offres proposées).
	Accompagnement lors de la demande d'aides pour la réalisation de l'étude de faisabilité bois-énergie.

<b>Accompagnement phase d'études</b>	
Avis de l'AGEDEN donné sur les grandes lignes de l'étude.	Participation à la réunion de lancement avec l'équipe d'ingénierie pour cadrer la démarche et valider les objectifs.
	Participation à une réunion de rendu intermédiaire pour valider et échanger sur les scénarios du bureau d'études.
	Relecture des documents du bureau d'études et avis de l'AGEDEN (correction, commentaires, recommandations).
	Soutien technique aux questions du maître d'ouvrage.
Participation à la réunion de rendu d'étude.	

**Procédure à suivre :**

➔ Pour les collectivités qui souhaitent l'accompagnement de base :

Merci de retourner ce document complété

➔ Pour les collectivités qui souhaitent l'accompagnement approfondi :

Merci de retourner :

- Ce document complété
- Le bulletin d'adhésion, celle-ci représentant un montant minimal de 100 €
- La convention ci-jointe dûment signée

Collectivité : .....

Référent : .....

Adresse : .....

Ville et code postal : .....

Souhaite :

- un accompagnement de base
- un accompagnement approfondi

Fait à .....

Le.....



# Maîtrise de l'énergie et Énergies Renouvelables en Isère

Association loi 1901 soutenue par :



Rhône-Alpes

isère  
CONSEIL GÉNÉRAL



## BULLETIN D'ADHESION 2011

En soutenant l'AGEDEN, vous contribuez au développement de solutions énergétiques respectueuses de l'environnement.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

CP : .....

Tél : .....

Email : .....

J'adhère à l'association **AGEDEN – Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère** et verse la somme de :

- ▶ **100 €** (collectivité / entreprise)
- ▶ **20 €** (particulier)
- ▶ **10 €** (Étudiant / demandeur d'emploi)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessous :

AGEDEN  
Le Trident – Bâtiment A  
34 avenue de l'Europe  
38100 Grenoble

Association loi 1901 – n°SIRET : 320 268 055 000 45 – Code APE 9499Z

**AGEDEN**  
Grenoble et Bourgoin Jallieu  
Tél. 04 76 23 53 50 - Fax. 04 76 23 53 51  
infoenergie@ageden.org  
www.ageden.org





Maîtrise de l'énergie et  
Énergies Renouvelables en Isère

Association loi 1901 soutenue par :



Rhône-Alpes

isère  
CONSEIL GÉNÉRAL



À nous retourner signée, en deux exemplaires.

## **Convention entre la ville de VOREPPE et l'AGEDEN**



**Programme de Développement de la performance  
énergétique et environnementale des bâtiments  
publics en Isère**

**Chaufferie automatique au bois  
avec réseau de chaleur**

**Septembre 2011**

Chargé de mission : Josselin RIVOIRE

AGEDEN  
Grenoble et Bourgoin Jallieu  
Tél. 04 76 23 53 50 - Fax. 04 76 23 53 51  
infoenergie@ageden.org  
www.ageden.org



## Article 1 : Préambule

---

L'AGEDEN développe une action départementale visant à développer des alternatives locales aux énergies fossiles (économies d'énergie et énergies renouvelables), à lutter contre le changement climatique et à contribuer à un véritable développement "durable".

Le programme d'actions de l'AGEDEN est basé sur la logique suivante :

- sensibiliser tous les publics en assurant une animation et une communication les plus importantes possibles;
- informer le public et les maîtres d'ouvrage sur les solutions techniques, les démarches à suivre adaptées à leur cas, orienter vers les professionnels compétents;
- accompagner et développer des filières professionnelles performantes : information des professionnels, accompagnement et suivi des opérations réalisées, formation;
- aider à la mise en œuvre de démarches locales structurées pour réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, limiter les impacts environnementaux de nos consommations et s'adapter au changement climatique.

Ces actions sont possibles grâce au soutien public de l'ADEME, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère. Ce dispositif constitue un service de base d'informations sur l'énergie en Isère, qui est développé localement grâce à des partenariats avec les collectivités locales, celles-ci étant de plus en plus nombreuses à partager les objectifs de l'AGEDEN.

**Concernant la cible des bâtiments publics**, il est particulièrement important de faire émerger des réalisations exemplaires et performantes, qui auront un impact aussi bien en terme de sensibilisation des citoyens et de mobilisation des professionnels que de réduction effective des consommations d'énergie fossile. L'AGEDEN propose d'assurer **une mission de développement de projets de bâtiments publics exemplaires en matière de performance énergétique et environnementale**, en Isère, qui concernera notamment **la ville de Voreppe**.

Le contenu de cette mission est détaillé dans la présente convention.

## Article 2 : Contenu du programme d'actions

---

L'AGEDEN apporte son soutien à l'optimisation énergétique des bâtiments publics en Isère, au moyen de différentes actions visant à cadrer progressivement les projets :

- première approche pour fixer les enjeux, organiser la démarche;
- cadrage des études type diagnostic ou étude de faisabilité (préparation des cahiers des charges);
- aide à l'optimisation du projet (en lien avec la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage);
- suivi des installations en service et capitalisation du retour d'expériences.

Dans ce cadre, l'AGEDEN contribuera notamment au **projet de réseau de chaleur de la ville de Voreppe**. En effet, le maître d'ouvrage souhaite contribuer à l'effort global pour développer les énergies renouvelables en s'engageant dans la réalisation d'un réseau de chaleur bois-énergie pour le chauffage plusieurs bâtiments publics (mairie, collège, lycée...) et de logements sociaux (Pluralis, OPAC 38...). Ce projet ambitieux devra faire l'objet d'une étude de faisabilité qui permettra de déterminer le périmètre le plus pertinent d'un point de vue technique et économique.

Pour l'accompagner dans cette démarche, l'AGEDEN, association spécialisée dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, apportera ses compétences et son

expérience, afin d'optimiser les projets d'un point de vue environnemental, énergétique et économique. **L'intervention de l'AGEDEN est complémentaire aux missions d'études techniques qui seront confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue. Elle vise à aider le maître d'ouvrage à cadrer la démarche par ses échanges avec le bureau d'études ainsi que par l'analyse des propositions qui seront faites (aspects techniques, financiers, juridiques) en s'appuyant sur l'expérience acquise avec d'autres collectivités iséroises.**

Le détail des actions est précisé dans l'annexe I.

## **Article 3 : Engagement de l'AGEDEN**

---

L'AGEDEN s'engage à réaliser le programme d'actions décrit dans la présente convention, grâce notamment à la mise à disposition de ses moyens et compétences concernant les solutions énergétiques appliquées au bâtiment. L'AGEDEN remettra au terme de la mission un rapport d'exécution décrivant les actions conduites.

Dans la communication relative aux actions conduites dans le cadre de la présente convention, l'AGEDEN s'engage à faire référence à l'action globale «**Programme de développement de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics en Isère** » et à citer les partenaires financiers.

L'AGEDEN assure les moyens techniques à la réalisation de la mission et désigne un interlocuteur privilégié pour coordonner la mission.

L'AGEDEN s'engage à ne pas diffuser les outils et productions réalisés dans le cadre du présent programme, sans l'accord de la ville de Voreppe.

## **Article 4 : Engagement du maître d'ouvrage**

---

la ville de Voreppe s'engage à mobiliser les interlocuteurs techniques pour poursuivre les actions engagées sur la période concernée.

la ville de Voreppe s'engage à fournir toutes informations, tous documents et moyens nécessaires à la conduite de l'action de l'AGEDEN.

la ville de Voreppe s'engage à soutenir la réalisation du Programme de développement de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics en Isère, en octroyant à l'AGEDEN une subvention de **1080 €** (en lettres : mille six cent vingt euros).

## **Article 5 : Durée de la convention**

---

La présente convention est valable pour une durée de **deux ans** à compter de sa date de signature.



## **Article 6 : Modalités de règlement**

---

Les conditions de règlement sont :

- **1080 € (en lettres : mille quatre vingt euros)** après restitution de l'étude de faisabilité.

Les règlements s'effectueront par chèque ou virement au compte suivant :

Crédit Coopératif  
Domiciliation : BF CC GRENOBLE  
Code Banque : 42559  
Code guichet : 00016  
Numéro de compte : 21027700906  
Clé RIB : 40

## **Article 7 : Résiliation**

---

La présente convention peut être résiliée ou remise en cause en cas de non respect manifeste des engagements pris et non corrigés après avoir été signifiés par écrit.

Fait à .....le 23 septembre 2011, en deux exemplaires originaux.

Pour la ville de Voreppe

**Le Maire**

Pour l'AGEDEN

**Le Président**

**M Thomas LETZ**

## Annexe 1 : Description du programme d'actions détaillé

### Accompagnement « mission approfondie » (Réservé aux adhérents à l'AGEDEN)

#### Conseils préalables en amont de la conception

Premier rendez-vous avec le maître d'ouvrage afin d'identifier le projet

#### Accompagnement consultation

Réalisation d'un cahier des charges adapté au projet pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Accompagnement à l'ouverture des plis (avis technique sur les offres proposées).

Accompagnement lors de la demande d'aides pour la réalisation de l'étude de faisabilité bois-énergie.

#### Accompagnement phase d'études

Participation à la réunion de lancement avec l'équipe d'ingénierie pour cadrer la démarche et valider les objectifs.

Participation à une réunion de rendu intermédiaire pour valider et échanger sur les scénarios du bureau d'études

Relecture des documents du bureau d'études et avis de l'AGEDEN (correction, commentaires, recommandations)

Soutien technique aux questions du maître d'ouvrage

Participation à la réunion de rendu d'étude.

#### Accompagnement de la phase réalisation (sous réserve de continuation du projet)

Participation aux réunions de maîtrise d'œuvre propres à la chaufferie bois (APS, APD, DCE...).  
1 à 2 réunions

Soutien technique pour la conception de la chaufferie.

Accompagnement pour la réalisation des dossiers de demande d'aides.

Rédaction de la synthèse de demande de subventions pour permettre la sollicitation des aides à l'investissement.

Réalisation du cahier des charges pour la consultation de fournisseurs de bois énergie et aide à l'analyse des offres.

Réalisation d'une fiche de site \*

- ◆ *La synthèse de demande de subvention ne rentre pas dans le cadre de la présente convention. Si le maître d'ouvrage ne souhaite aucun accompagnement, l'AGEDEN se chargera cependant de réaliser cette synthèse nécessaire au dossier de demande de subvention.*
- ◆ *L'AGEDEN ne peut intervenir pour le suivi de chantier.*

\* A la demande du maître d'ouvrage et selon la disponibilité du pôle animation de l'AGEDEN, une visite de site en cours ou en fin de travaux pourra être organisée afin de communiquer l'exemplarité du projet.



## Annexe 3 : Contacts

---

### MAÎTRE D'OUVRAGE

**Ville de VOREPPE**  
1, Place Charles de Gaulle - BP 147  
38343 VOREPPE  
04 76 50 09 93

### CONSEIL

**AGEDEN**  
Le Trident - Bât. A - 6ème étage  
34, avenue de l'Europe  
38100 GRENOBLE

### CHARGE DE MISSION

**Josselin RIVOIRE**  
[jrivoire@ageden.org](mailto:jrivoire@ageden.org)  
04 76 23 53 56

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avaient donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7578 - Plan Local des Déplacements – Travaux - Demandes de subventions Plan des Déplacements Urbains (PDU) - CAPV et Région**

Monsieur Jean-François PONCET, Président du comité de pilotage du Plan Local des Déplacements, rappelle au conseil municipal que la commune a engagée sa démarche d'amélioration des modes de déplacement.

Deux projets seront réalisés en 2012, pour lesquels une demande d'aide à la CAPV a déjà été sollicitée :

- x l'aménagement d'une continuité piétonne sur le bas de la rue du port et d'une voie verte
- x l'aménagement d'une traversée piétonne au droit de l'APF (traversée avec feux piétons)

Enfin, pour l'année 2012, d'autres projets seront mis en œuvre; l'aide du Pays Voironnais au titre du Plan de Déplacement Urbain est souhaitée aussi :

- x la création d'une piste cyclable chemin des Seites pour un montant de 50 000€.
- x l'aménagement cyclable du chemin des blockhaus pour un montant de 25 000€.

L'ensemble de ces opérations sont à restituer dans la création d'un maillage des modes doux, permettant au travers de différents moyens d'aménagement (trottoirs, voies vertes, piste et bandes cyclables) de créer l'espace propre aux déplacements doux sur le territoire communal, pour les déplacements locaux comme pour la pratique des territoires au-delà de la commune.



Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 6 octobre 2011, il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter les subventions possibles, auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour les projets d'aménagements dans le cadre du PDU et auprès de la Région pour les projets améliorant l'accessibilité à la Gare.
- D'autoriser Monsieur le Maire, pour engager toute action et signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la conduite de cette action.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe





L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7579 - Urbanisme – Demande de subvention – État initial Faune / Flore / Environnement – Projet « Ma commune durable »**

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'alimenter les études relatives au PLU et à l'Agenda 21 en cours d'élaboration, la commune de Voreppe a souhaité approfondir sa connaissance de l'environnement (Faune et Flore) afin de mieux cerner les problématiques environnementales de son territoire.

Suite aux retours positifs de plusieurs communes du Pays Voironnais ayant confié à l'association « Le Pic Vert » la réalisation de l'État initial Faune/Flore/Environnement (projet « Ma commune durable ») dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme, la commune de Voreppe a souhaité compléter et affiner les études relatives au PLU en confiant cette mission à l'association « Le Pic Vert » pour un montant de 6 600 €.

Ce diagnostic portera plus précisément sur :

- Les milieux naturels (aspects réglementaires, descriptions des milieux)
- L'état initial de la Flore (présentation par secteur géographique)
- L'état initial de la faune (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles,...)
- Les corridors biologiques
- Les points noirs de l'environnement (points noirs aquatiques, dépôts sauvages, remblais, panneaux publicitaires illégaux, pollutions, nuisances,...)
- Des propositions de prise en compte de l'environnement dans le PLU (enjeux de biodiversité, lutte contre les pollutions et nuisances)



Et comprendra les frais suivants :

- Recherches bibliographiques
- Prospections et déplacements sur le terrain,
- Cartographie,
- Animations de 4 sorties publiques ouvertes aux habitants, élus, techniciens et bureau d'étude PLU
- Animation d'une conférence audiovisuelle,
- Fourniture article de presse et affichette
- Animations de 4 réunions publiques

L'objectif final est d'offrir à la commune de Voreppe la capacité de donner toute sa place à l'environnement notamment dans le projet d'aménagement de Voreppe qui se concrétisera par le futur PLU et également dans la mise en œuvre de l'agenda 21.

Dans le cadre du programme européen LEADER et plus particulièrement de l'action « Urbanisme durable », l'Europe attribue des subventions pour ce type d'étude.

Le montant de prise en charge peut atteindre 55 % du coût de l'étude.

Le montant estimé de la subvention est de 3 600 € environ.

Avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 5 octobre 2011.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'acter la réalisation de l'État initial Faune/Flore/Environnement, projet « Ma commune durable », pour un montant de 6 600 € .
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, à solliciter la subvention, à hauteur de 55% du coût total à savoir 3 600 € environ, auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et de transmettre la demande au Pays Voironnais qui assure le lien avec l'Europe.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY – Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7580 - Voirie – Marché de travaux d'aménagement des abords de l'école Jean Achard et Volouise – Avenant n°1**

Monsieur Jean-François Poncet, Président du comité de pilotage du Plan Local des Déplacements, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a passé un marché de travaux pour les aménagements des abords de l'école Jean Achard et de la rue de Volouise, pour un montant de 242 192,84 euros HT.

La bonne réalisation du chantier a engendré des changements dans les quantités sur l'ensemble de l'opération du marché pour les raisons suivantes :

- La prise en compte des modifications liées aux sujétions techniques imprévues,
- La prise en compte des modifications de quantités à mettre en œuvre sur les ouvrages initialement prévus,
- La découverte de matériaux de mauvaise qualité nécessitant un approfondissement des terrassements et leur remplacement par du gravier de bonne qualité,
- La remise en état de terres et ré-engazonnement sur une surface plus importante que prévue.



Il est donc proposé de passer un avenant augmentant et diminuant les quantités du marché et modifiant le montant du marché initial.

Le montant net de l'avenant est fixé à 1 601,22€ HT soit un montant total du marché de 243 794,06€ HT soit une augmentation du contrat initial de 0,66 %.

Après avis favorable de la commission Aménagement Durable du territoire et de l'Urbanisme du 5 octobre 2011.

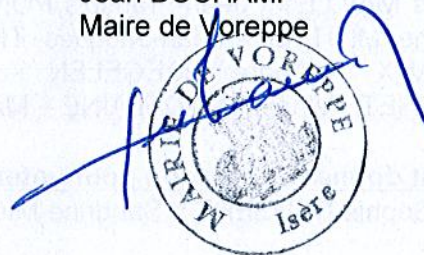
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



Marché de : QUARTIER VOLOUISE - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE JEAN ACHARD Tranche ferme & Conditionnelle

## Avenant n° 1

### OBJET DU MARCHÉ :

**QUARTIER VOLOUISE - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE JEAN ACHARD** - Tranche ferme & Conditionnelle  
Marché passé en application de(s) article(s) 33 3°al. Et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.  
Marché n° 2011-33.

Attribué à EUROVIA ALPES Agence de Grenoble ZA Comboire – 4, rue du Drac BP308 38 434 ECHIROLLES Cedex.

- **Groupement d'entreprises :**  
EUROVIA ALPES Agence de Grenoble ZA Comboire – 4, rue du Drac BP308 38 434 ECHIROLLES Cedex. (Mandataire)
- **Co traitants déclarés & accrédités:**  
Entreprise TRAVAUX AVP PAYSAGE (Mobiliers - Bordures bois & Béton – Espaces verts)

### MONTANT DU MARCHÉ :

242 192,84 € Hors Taxes soit 289 662,64 € TTC. (T.V.A. 19,60%).

### OBJET DE L'AVENANT :

#### ARTICLE 1 :

Sur l'ensemble de l'opération le marché est modifié pour les raisons suivantes :

- La prise en compte des modifications liées aux sujétions techniques imprévues.
- La prise en compte des modifications de quantités à mettre en œuvre sur les ouvrages initialement prévus.
- La découverte de matériaux de mauvaise qualité nécessitant un approfondissement des terrassements et leur remplacement par du gravier de bonne qualité.
- Tranche conditionnelle zone en espaces verts. Terrain OPAC. Remise en état des terres et réengazonnement sur une surface plus importante que prévue.

ARTICLE 2 : Nouveaux prix créés : Néant

#### ARTICLE 3 :

Le marché est modifié comme suit :

- La masse totale du marché passe de 242 192,84 € HT (289 662,64 € TTC) à 243 794,06 € Hors Taxes (291 577,70 € TTC) soit une augmentation de 1 601,22 € Hors Taxes ou 0.66 % du montant initial.

Adopté, le  
La Personne Responsable du Marché.

Accepté, le  
Le Mandataire du Marché.

  
  
**EUROVIA  
ALPES**  
AGENCE DE GRENOBLE  
Z.A. de Comboire - Rue du Drac - BP 308  
38434 ECHIROLLES CEDEX  
Tél. 04 76 75 02 09 - Fax 04 76 75 03 98



Volouise - Jean Achard - VOREPPE  
LOT VRD & ESPACES VERTS

\* Les prix en rose sont des moins value.

\* OPTION NON INCLUS

\* A verifier le libellés du nos prix b.320.c. pour liason.

\* Pour la gestion des reports de prix unitaires certains numéros de prix ont été volontairement modifiés. Les numéros de prix d'origine sont présents dans les libellés.

N° Prix	Désignation	Unité	MARCHE			AVENANT		
			Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Prix Unitaire	Montant
	<b>TRANCHE FERME</b>							
a.101.b.2	Chargement, transport et évacuation des matériaux.	M3	630,00	15,20	9 576,00	63,00	15,20	957,60
a.103	Réglage et compactage des fonds de formes.	M2	1 000,00	0,38	380,00	150,00	0,38	57,00
	<b>Total Partie a.0, a.1, a.2</b>				<b>29 337,60</b>			<b>1 014,60</b>
b.3	<b>ASSAINISSEMENTS EAUX PLUVIALES.</b>							
b.303	<i>Terrassement en tranchées. (profondeur suivant plan)</i>							
b.303.a	<i>Fouilles en tranchées manuelles &amp; mécaniques, en terrain de toute nature pour la mise en place de tuyaux. Chargement, transport et évacuation totale des matériaux issus des fouilles.</i>							
b.320.b	Regard 45*45 grille fonte concave ou plate de 55.	U	7,00	359,00	2 513,00	2,00	359,00	718,00
b.320.c	Regard 35*35 grille fonte concave ou plate de 45.	U	2,00	321,00	642,00	-2,00	321,00	-642,00
	<b>Total b.3 ASSAINISSEMENTS EAUX PLUVIALES.</b>				<b>9 834,20</b>			<b>76,00</b>
c.4	<b>VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</b>							
c.400.a	Couche anti-contaminant en géotextile.	M2	1 148,00	1,12	1 285,76	5,00	1,12	5,60
c.431.a	Type AB4 classe 1 panneau STOP	U	7,00	261,00	1 827,00	-2,00	261,00	-522,00
c.431.c	Panneau fin de Zone 30.	U	3,00	67,50	202,50	-2,00	67,50	-135,00
c.442	Reprise d'enduit sur murette existante.	M2	20,00	18,05	361,00	-20,00	18,05	-361,00
	<b>Total c.4 VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</b>				<b>69 269,00</b>			<b>-1 012,40</b>
f.7	<b>RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC.</b>							
d.504.b	Fouilles en tranchées manuelles & mécaniques, en terrain de toute nature pour la mise en place de tuyaux.	ML	200,00	14,00	2 800,00	20,00	14,00	280,00
c.425.a	Réfection provisoire de tranchée en enrobé à froid à raison de 120 kg/m².	M2	10,00	14,25	142,50	-10,00	14,25	-142,50
c.425.b	Réfection de tranchée en enrobé à chaud à raison de 120 kg. au m².	M2	10,00	28,50	285,00	5,00	28,50	142,50
	<b>Total f.7 RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC.</b>				<b>8 665,30</b>			<b>280,00</b>
i.10	<b>DOCUMENTS</b>							
	<i>Total Partie a.0, a.1, a.2</i>				<i>29 337,60</i>			<i>1 014,60</i>
	<i>Total b.3 ASSAINISSEMENTS EAUX PLUVIALES.</i>				<i>9 834,20</i>			<i>76,00</i>
	<i>Total c.4 VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</i>				<i>69 269,00</i>			<i>-1 012,40</i>
	<i>Total f.7 RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC.</i>				<i>8 665,30</i>			<i>280,00</i>
	<b>Total TRANCHE FERME</b>				<b>135 647,47</b>			<b>358,20</b>
	T.V.A. 19,6 %				26 586,90			70,21
	Montant T.T.C.				<b>162 234,37</b>			<b>428,41</b>
	<i>Plus value tranche ferme.</i>							
c.403	<i>Fourniture transport et mise en oeuvre de grave concassée, calibrée 0/25.</i>							
a.101.b	<i>Terrassement en déblais.</i>							
a.101.b.2	Chargement, transport et évacuation des matériaux.	M3	230,00	15,20	3 496,00	20,00	15,20	304,00
a.102.b	Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux calibrés 0.30 en remblai d'apport.	M3	190,00	19,95	3 790,50	20,00	19,95	399,00
a.103	Réglage et compactage des fonds de formes.	M2	591,00	0,38	224,58	9,00	0,38	3,42
	<b>Total Partie a.0, a.1, a.2</b>				<b>15 170,86</b>			<b>706,42</b>
b.3	<b>ASSAINISSEMENTS EAUX PLUVIALES.</b>							
b.303	<i>Terrassement en tranchées. (profondeur suivant plan)</i>							
b.303.a	<i>Fouilles en tranchées manuelles &amp; mécaniques, en terrain de toute nature pour la mise en place de tuyaux. Chargement, transport et évacuation totale des matériaux issus des fouilles.</i>							
c.4	<b>VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</b>							
c.426.a	Bordures type P1	ML	25,00	25,50	637,50	35,00	25,50	892,50
c.434	Aménagements / Surface synthétique au sol.	M2	83,00	35,40	2 938,20	117,00	35,40	4 141,80
c.440.1	Regard diamètre 800 ou carré.	U	2,00	149,15	298,30	3,00	149,15	447,45
	<b>Total c.4 VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</b>				<b>29 603,61</b>			<b>5 481,75</b>
f.7	<b>RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC.</b>							
d.504	<i>Terrassement en tranchées. (0,40*0,70 de profondeur)</i>							
h.9	<b>DIVERS AMÉNAGEMENTS &amp; ESPACES VERTS.</b>							
h.900	<i>Exécution d'ouvrages maçonnerés.</i>							
h.900.b	Mur de clôture hauteur moyenne 0,50 ml à parements brut de décoffrage.	ML	35,00	158,65	5 552,75	-35,00	158,65	-5 552,75
h.921.b	Pavage sur fondation béton armé.	M2	90,00	94,05	8 464,50	-90,00	94,05	-8 464,50
h.921.bV	Fourniture et pose de caniveaux type CC1 finition bouchardée. (Variante)	M2	90,00	80,75	7 267,50	90,00	80,75	7 267,50
h.922.b	Finition type raboté.	M2	380,00	49,40	18 772,00	20,00	49,40	988,00
h.926	Fourniture transport et mise en oeuvre de Ghore rose, à raison de 50 l/m².	M2	51,00	5,70	290,70	-51,00	5,70	-290,70
h.927	Plus-value pour utilisation de stabilizer.	M2	51,00	1,90	96,90	-51,00	1,90	-96,90
h.933	Finition des formes sous espaces verts.	M2	350,00	0,20	70,00	628,00	0,20	125,60
h.941	Engazonnement. (arrosage et première tonte).	M2	280,00	1,90	532,00	628,00	1,90	1 193,20
h.944.q	Fourniture et pose de bancs (support gabions - assises bois).	ML	12,00	198,55	2 382,60	-12,00	198,55	-2 382,60
h.944.qV	Fourniture et pose de blocs banquettes type Quincy. (Variante)	ML	12,00	189,00	2 268,00	12,00	189,00	2 268,00
	<b>Total h.9 DIVERS AMÉNAGEMENTS &amp; ESPACES VERTS.</b>				<b>46 962,90</b>			<b>-4 945,15</b>
i.10	<b>DOCUMENTS</b>							
	<i>Total Partie a.0, a.1, a.2</i>				<i>15 170,86</i>			<i>706,42</i>
	<i>Total c.4 VOIRIE. STATIONNEMENTS. ABORDS.</i>				<i>29 603,61</i>			<i>5 481,75</i>
	<i>Total h.9 DIVERS AMÉNAGEMENTS &amp; ESPACES VERTS.</i>				<i>46 962,90</i>			<i>-4 945,15</i>
	<b>Total TRANCHE CONDITIONNELLE</b>				<b>102 068,87</b>			<b>1 243,02</b>
	T.V.A. 19,6 %				20 005,50			243,63
	Montant T.T.C.				<b>122 074,37</b>			<b>1 486,65</b>
	<i>Plus value tranche conditionnelle.</i>							
c.416	<i>Béton bitumineux Grenailé 0/06 / Couche d'usure et de roulement.</i>							
	<i>Moins value tranche conditionnelle.</i>							
h.922	<b>Aménagements / Surface béton</b>							
h.922.a.1	Fourniture, transport et mis en oeuvre de béton de classe Q350 armé. Épaisseur finie 15 cm.							
	<b>Total TRANCHE FERME</b>				<b>135 647,47</b>			<b>358,20</b>
	<b>Total TRANCHE CONDITIONNELLE</b>				<b>102 068,87</b>			<b>1 243,02</b>
	Montant de l'offre H.T.				<b>242 192,84</b>			<b>1 601,22 €</b>
	T.V.A. 19,6 %				47 469,80			313,84
	Montant de l'offre T.T.C.				<b>289 662,64</b>			<b>1 915,06</b>



L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7581 - Vie associative – Subvention exceptionnelle à l'APF-IME et à l'ADOV**

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que le Conseil Municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande.

Il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- 1000 € à l'ADOV, pour son projet d'habillage de l'Orgue dans le style liturgique de son époque
- 500 € à l'APF-IME, dans le cadre d'un projet sportif au Maroc (pratique de l'Escalade dans les gorges du Todra). Ce projet « sur les chemins de l'Atlas » d'une durée de 8 jours pour mai 2012 concerne 6 à 7 jeunes de l'APF Chevalon.

Après avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 5 juillet 2011, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions exceptionnelles.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**



L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7582 - Jeunesse – Subventions aux clubs sportifs dans le cadre des animations estivales**

Madame Pascale LUJAN, Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, rappelle que pour animer l'été, la commune a sollicité les associations afin de proposer aux jeunes de Voreppe, un certain nombre d'activités socioculturelles gratuites, en juillet et en août.

Parmi ces activités et pour créer une activité de détente et de loisirs durant la période estivale, une découverte multi-sports a été proposée aux jeunes voreppins en partenariat avec les clubs sportifs.

Neuf clubs sportifs ont participé à cette animation : Tennis Club de Voreppe, Voreppe Basket Club, La Vaillante (gymnastique), Voreppe Rugby Club, Centr'Isère Tennis de Table, Club Sportif Voreppe Football, Voreppe BMX Team, TDKA et Arc voreppin.

Pour permettre le fonctionnement de ces animations et soutenir leur développement, une subvention municipale est allouée aux clubs sportifs impliqués dans la mise en place de ce programme d'été.



Une convention signée entre la Ville et chaque club sportif participant fixe le montant de cette subvention en fonction du volume d'activité développé et des frais engagés par les clubs (notamment en matière d'encadrement), soit :

- 520 € pour le Voreppe Basket Club,
- 2 470 € pour le Tennis Club de Voreppe,
- 936 € pour La Vaillante,
- 1 677 € pour le Voreppe Rugby Club,
- 988 € pour le Centr'Isère Tennis de Table ,
- 208 € pour le Club Sportif Voreppe Football,
- 390 € pour le Voreppe BMX Team,
- 130 € pour TDKA,
- 104 € pour l'Arc Voreppin

**pour un montant total de 7 423 €**

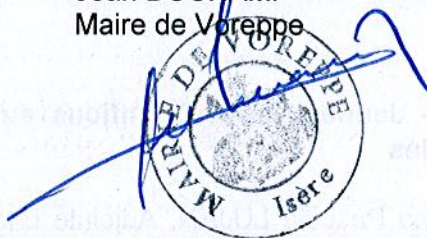
Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 27 septembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention aux 9 clubs concernés.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avaient donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7583 - Culture – Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de la Médiathèque municipale pour l'année 2012**

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que dans le cadre de l'aide au développement des activités culturelles, le Conseil Général de l'Isère attribue une subvention pour le fonctionnement de la Médiathèque.

Cette aide concerne d'une part l'acquisition d'ouvrages, d'autre part les frais de personnel.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 27 septembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour l'année 2012, une subvention pour le fonctionnement de la Médiathèque auprès du Conseil Général de l'Isère.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7584 - Culture – Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de l'École de Musique pour l'année 2012**

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que le Conseil Général de l'Isère peut attribuer à la commune une subvention annuelle pour le fonctionnement de l'école municipale.

Pour cela, l'établissement doit répondre à un certain nombre de critères :

- appliquer le schéma directeur des écoles de musique (cursus d'études en trois cycles)
- dispenser un enseignement de groupe
- avoir au minimum une classe de formation musicale et trois classes d'instruments
- disposer de locaux fixes, même multiples
- avoir 2/3 des professeurs diplômés.

L'école de musique de Voreppe remplissant ces conditions, et après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 27 septembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention de fonctionnement pour l'année 2012.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avait donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7585 - Culture – Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de la Villa des Arts pour l'année 2012**

Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle qu'afin de conforter le rayonnement de la Villa des Arts, il a été demandé de voir figurer cet équipement parmi les sites et manifestations culturels conventionnés par le département.

En effet, le département s'attache à soutenir les équipements et les initiatives ayant un rayonnement départemental ainsi que les structures de manifestations originales qui contribuent de manière significative à la vitalité culturelle de l'Isère. Parmi les priorités de sa politique culturelle, figure notamment le soutien à la création artistique et l'émergence de nouveaux talents. Ainsi, cette convergence d'intérêt fonde la collaboration qui s'instaure entre la ville de Voreppe et le département de l'Isère en vue du développement de la Villa des Arts.

Aussi, dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à :

- Mentionner le partenariat avec le Conseil Général de l'Isère sur l'ensemble de ses supports de communication et lors des relations établies avec la presse écrite, parlée et audiovisuelle, en ce qui concerne la Villa des Arts.
- Tenir informé le département des activités prévues, par l'envoi de tous les documents y afférent (invitations, catalogues, dossiers de presse, etc....).



- Adresser chaque année au département les pièces suivantes :
  - Le compte rendu d'activités de l'année écoulée
  - Le programme d'activités
  - Le budget prévisionnel dès qu'il a été voté
  - Communiquer au département l'extrait de compte administratif de la Villa des Arts dans le courant du mois d'août.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 27 septembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour le fonctionnement de la Villa des Arts auprès du Conseil Général pour l'année 2012.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Voreppe, le 18 octobre 2011  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 17 octobre 2011**

L'an deux mille onze le 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Étaient présents :**

Jean DUCHAMP - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY - Patrick COHEN

**Avaient donné procuration pour voter :**

Marie-Sophie NEUBERT à Sandrine MIOTTO

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Laurent GODARD

TA/DB

**7586 - Décisions Administratives**

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

**2011/011: De retenir les candidatures suivantes pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace festif de Voreppe :**

**Equipe n° 07 :** Groupement ARCHIPEL (mandataire) / BETREC / JPG Conseil / AXIOME / ECHOLOGOS / HOLIS CONCEPT / Atelier VERDANCE / SINEQUANON

**Equipe n° 15 :** Groupement ESPACE GAIA (mandataire) / SORAETEC / CLIMAT IC / INGELECConsultant / ACOUSTB / Sarl Roger CHATELAIN / AKOE Scop Arl / Atelier VERDANCE / BETIP / KERN Ingénierie

**Equipe n° 33 :** Groupement Atelier sur les Quais (mandataire) / COGECI / ITEE Fluides / ACOUPHEN/ CUBIC / ARBOR&SENS / Atelier Anne GARDONI / AGS Développement / OUEST Coordination

**Equipe n° 60 :** Groupement R2K (mandataire) / CTG / ARBORESCENCE / IOSIS / LASA / 2D Ingénierie / SINEQUANON



**d'autoriser Territoires 38, mandataire de la Commune, à envoyer à chaque mandataire des 4 équipes, un dossier de consultation.**

**Le conseil municipal prend acte de ces décisions administratives.**

Voreppe, le 18 octobre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe

